



LA PLAINE DES PALMISTES

**Affaire n°02-050418 : Fiscalité directe locale /
Vote des taux des impôts directs locaux pour
l'exercice 2018**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **29 mars 2018** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **20**

Absent (s) : 05

Procuration (s) : 04

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE

Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU CINQ AVRIL

DEUX MILLE DIX-HUIT

L'an deux mille dix-huit le **CINQ AVRIL** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale.

PROCURATION(S) : Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe à Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale à Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Joëlle DELATRE conseillère municipale à Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180405-DCM02-050418-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2018
Date de réception préfecture : 11/04/2018

Affaire n°02-050418 :
Fiscalité directe locale / Vote des taux des impôts directs locaux
pour l'exercice 2018

Les délibérations relatives au vote des trois taxes directes locales doivent être notifiées aux services fiscaux avant le 15 avril de chaque année budgétaire.

Dans le souci d'une pression fiscale constante et conformément aux orientations budgétaires débattues lors du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2018, il est proposé de reconduire pour l'exercice 2018, les taux des trois taxes locales de l'année 2017, soit :

	Taux 2017 pour (mémoire)	Taux à voter pour 2018	Montant 2018 Attendu en €
Taxe d'habitation	16,86 %	16,86 %	724 306
Taxe foncière	34,22 %	34,22 %	1 214 810
Taxe foncière non bâtie	40,30 %	40,30 %	13 662
		TOTAL	1 952 778

Selon l'état n°1259 transmis par la Direction Régionale des Finances publiques le 19 mars 2018 et d'après les bases d'imposition prévisionnelles, le produit global en résultant s'élève à 1 952 778 €.

Quant au produit des allocations compensatrices, au titre de l'année 2018, il s'élèvera à 89 705 €.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 21 voix pour, 03 abstentions (SAINT-LAMBERT Jean Luc conseiller municipal - BOYER Lucien conseiller municipal - DELATRE Joëlle conseillère municipale) :

- **VOTE** le maintien des taux des trois taxes pour l'année 2018.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE

Marc Luc BOYER



Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20180405-DCM02-050418- DE Date de télétransmission : 11/04/2018 Date de réception préfecture : 11/04/2018
